



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FÉVRIER 2025
2025/027**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le 26 février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT, M. Adrien TRONSON.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), M. Laurent GIRARD (pouvoir à M. Jean-Philippe BASTIEN), M. Yannick DANIEL (pouvoir à M. Alain FOURNIER)

Secrétaires de séance : Mmes S. PICOT et M. GUILLEUX

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique présente ce dossier.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Proposition est faite de modifier le tableau des effectifs.

VU l'avis favorable de la Commission Finances, Personnel, Vie Economique du 5 février 2025,
 VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 6 février 2025,
 Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

♦ **DE VALIDER** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Direction	Création / Suppression	Grade/Poste	Nombre de postes	Temps de travail	Emploi permanent ou non permanent	Motifs
Au 1^{er} mars 2025						
Education Enfance Jeunesse	Suppression	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	28/35 ^{ème}	Permanent	Rééquilibrer temps de travail au service
	Création	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	26.50/35 ^{ème}	Permanent	Rééquilibrer temps de travail au service
	Création	Adjoint technique	1	22,50/35 ^{ème}	Permanent	Réorganisation du service suite mutation
Services Techniques	Création	Adjoint technique	1	Temps complet	Non Permanent	Accroissement saisonnier d'activité pour 6 mois à compter du 1 ^{er} avril
	Création	Adjoint technique	2	21/35 ^{ème}	Permanent	Suite réorganisation du service logistique
Solidarité Petite Enfance	Création	Adjoint administratif	1	Temps complet	Non permanent	Accroissement temporaire d'activité

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
 De la réception en Préfecture, le 04 mars 2025
 Et de la publication, le 05 mars 2025**

**Pour extrait certifié conforme
 Mme La Maire,
 Christelle CHASSÉ**

